



## Un document introduit dans l'ERRD dans un objectif de transparence

Depuis l'ERRD 2023, les gestionnaires d'ESSMS privés doivent accompagner leur EPRD d'un **bilan comptable pour chaque ESSMS de l'ERRD** (= pour chaque **FINESS géographique\*** intégré à l'ERRD), en complément du bilan financier d'ensemble présenté dans le cadre d'ERRD complet.

*\* pour les comptes de résultat correspondant à des sous-ensembles au sein d'un même FINESS (par exemple, le budget commercial et le budget social d'un ESAT, un EHPAD et l'accueil de jour qui lui est rattaché), le périmètre du bilan comptable est bien celui du numéro FINESS géographique (l'ensemble des activités de l'ESAT, l'EHPAD et son accueil de jour,...)*

Cette nouvelle obligation pesant sur les opérateurs privés a été introduite par le décret n°2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, au même titre que la suppression des cadres EPRD et ERRD dits « simplifiés ».

Les gestionnaires publics ne sont pas concernés par cette obligation.

## La présentation du bilan comptable

Le bilan comptable doit se présenter sous la forme d'un cadre normalisé ; deux versions de la nouvelle annexe « 3 » ont été conçues à cet effet par la CNSA :

- Une pour les opérateurs à but non lucratif, basée sur le plan comptable M22bis
- L'autre pour les opérateurs commerciaux, basée sur le plan comptable général

Sa présentation diffère légèrement du modèle de bilan issu du plan comptable général (en particulier pour les opérateurs à but non lucratif), tout en reprenant son architecture générale.



## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

Présentation pour un organisme à but non lucratif :

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1	PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
<b>Actif immobilisé</b>					<b>Fonds propres</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres sans droit de reprise		
- Frais d'établissement					Fonds propres avec droits de reprise		
- Autres immobilisations incorporelles					Ecarts de réévaluation		
- Immobilisations incorporelles en cours					Dont écarts de réévaluation sur biens avec droits de reprise		
Immobilisations corporelles					Réserves		
- Terrains					- Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)		
- Constructions					- Excédents et réserves affectés à l'investissement		
- Installations techniques, matériel et outillage					- Réserves de compensation des déficits		
- Autres immobilisations corporelles					- Réserves de compensation des charges d'amortissement		
- Immobilisations corporelles en cours					- Excédents affectés à la couverture du BFR		
Immobilisations financières					- Autres réserves		
- Participation et créances rattachées à des participations					Report à nouveau		
- Autres titres immobilisés					- Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales		
- Prêts					- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
- Autres immobilisations financières					- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)		
					- Dépenses refusées par l'autorités de tarification ou inopposables aux financeurs		
					- Charges des activités sociales ou médico-sociales dont la prise en compte est différée		
					Résultat hors activités sociales ou médico-sociales		
					Résultat des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées		
					Résultat des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée		
					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					- Provisions réglementées pour couverture du BFR		
					- Provisions réglementées relatives aux immobilisations		



Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1	PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
					- Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif		
					- Amortissements dérogatoires		
					- Autres provisions réglementées		
					Droits de l'affectant ou du remettant		
<b>TOTAL I</b>					<b>TOTAL I</b>		
Comptes de liaison							
<b>TOTAL II</b>					<b>TOTAL II</b>		
<b>Actif circulant</b>					Comptes de liaison		
Stocks et en-cours					<b>TOTAL III</b>		
- Matières premières et fournitures					Provisions pour risques		
- Autres approvisionnements					Autres provisions		
- En-cours de production (biens et services)					Fonds dédiés ou reportés		
- Stocks de produits et marchandises					<b>TOTAL III</b>		
- Autres stocks					<b>Dettes</b>		
Fournisseurs débiteurs					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dont avances et acomptes versés sur commandes					Emprunts et dettes financières diverses		
Créances					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Créances redevables et comptes rattachés					Redevables créditeurs		
- Autres créances					Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Valeurs mobilières de placement					Dettes sociales et fiscales		
Disponibilités					Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Charges constatées d'avance					Autres dettes		
<b>TOTAL III</b>					Produits constatés d'avance		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					<b>TOTAL IV</b>		
Primes de remboursement des obligations (V)					Ecart de conversion (passif)		
Ecart de conversion (actif) (VI)					<b>TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>					<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		



Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

Présentation pour un organisme commercial :

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1	PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
Capital souscrit – non appelé							
<b>Actif immobilisé</b>					<b>Capitaux propres</b>		
<i>Dont actif immobilisé avec clause de réserve de propriété</i>					Capital		
Immobilisations incorporelles					<i>Dont Capital versé</i>		
- Frais d'établissement					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
- Frais de recherche et de développement					Ecarts de réévaluation		
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					Ecarts d'équivalence		
- Fonds commercial					Réserves		
- Autres immobilisations incorporelles					- Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)		
- Immobilisations incorporelles en cours					Réserve légale		
- Avances et acomptes					Réserves statutaires ou contractuelles		
Immobilisations corporelles					Réserves réglementées		
- Terrains					Autres réserves		
- Constructions					- Réserves de compensation des déficits		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels					Report à nouveau		
- Autres immobilisations corporelles					- Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales		
- Immobilisations corporelles en cours					- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
- Avances et acomptes					- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)		
Immobilisations financières					- Dépenses refusées par l'autorités de tarification ou inopposables aux financeurs		
- Participation évaluées par équivalence					- Charges des activités sociales ou médico-sociales dont la prise en compte est différée		
- Autres participations					Résultat de l'exercice, hors activités sociales ou médico-sociales		
- Créances rattachées à des participations					Résultat de l'exercice des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées		
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					Résultat de l'exercice des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée		



Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1	PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
- Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financières					Subventions d'investissement Provisions réglementées - Provisions réglementées relatives aux immobilisations - Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif - Amortissements dérogatoires - Autres provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>					<b>TOTAL I</b>		
<b>Actif circulant</b> Stocks et en-cours Dont stocks et en-cours avec clause de réserve de propriété - Matières premières et autres approvisionnements - En-cours de production (biens) - En-cours de production (services) - Produits intermédiaires et finis - Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Créances clients et comptes rattachés Dont créances clients avec clause de réserve de propriété - Autres créances - Capital souscrit - appelé, non versé Valeurs mobilières de placement - Actions propres - Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance					<b>Autres fonds propres</b> Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
					<b>TOTAL Ibis</b>		
					<b>Provisions</b> Provisions pour risques Provisions pour charges		
					<b>TOTAL II</b>		
					<b>Dettes</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit  Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>					<b>TOTAL III</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							



## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1	PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
Ecart de conversion (actif) (V)					Ecart de conversion (passif) (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>					<b>TOTAL GENERAL (I + Ibis + II + III + IV)</b>		



## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

### Cohérence entre bilans comptables et bilans financiers

#### Le bilan comptable et le bilan financier, deux documents poursuivant des objectifs différents

Le bilan comptable et le bilan financier diffèrent dans leur présentation, et dans leur vocation. Si le bilan comptable permet de se faire une opinion instantanée sur la situation patrimoniale d'une entité, le bilan financier classe les emplois et ressources de cette entité en fonction de leur échéance, afin de calculer des équilibres qualifiant la situation financière de l'entité : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, et trésorerie.

Le bilan comptable est issu de la balance des comptes à la clôture de l'exercice.

Le bilan financier est généralement construit à partir du bilan comptable, en réalisant des retraitements :

- Pour classer les actifs et passifs selon leur échéance (par exemple, les emprunts et dettes enregistrés au passif du bilan comptable sont classés en emplois stables du bilan financier, si leur échéance initiale est supérieure à un an, et en ressources de trésorerie, si leur échéance initiale est inférieure à un an)
- Pour neutraliser des éléments du bilan comptable qui ont une signification patrimoniale, mais pas d'impact sur les équilibres financiers (par exemple, le capital non libéré)
- Pour intégrer, a contrario, des éléments absents du bilan comptable mais ayant un impact financier (crédit-bail, effets escomptés non échus,...)
- Pour tenir compte du caractère calculé des charges et produits qui alimentent les amortissements et les dépréciations de l'actif : ces éléments sont présentés en ressources



## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

Les principes généraux de correspondance entre les deux bilans sont résumés dans le schéma suivant :

### Bilan comptable

ACTIF		PASSIF
<b>Actif immobilisé</b> Actif immobilisé brut ★ — Amortissements et dépréciations ★		<b>Fonds propres</b> Fonds propres (dont provisions réglementées, réserves, résultat comptable,...) ★
<b>Actif circulant</b> Actif circulant brut : Disponibilités ★ — Autres éléments de l'actif circulant ★		<b>Provisions pour risques et charges</b> Provisions pour risques et charges ★
<b>Régularisations</b> Régularisations : Charges à répartir ★ Primes de remboursement des obligations ★ Ecarts de conversion actif ★		<b>Dettes</b> Dettes financières >1 an ★ Concours bancaires courants ★ Autres dettes ★
		<b>Régularisations</b> Ecarts de conversion passif ★

### Bilan financier

EMPLOIS	RESSOURCES
Emplois stables ★	Ressources durables ★
=> Fonds de roulement net global (financement stables – emplois stables)	
Valeurs d'exploitation ★	Dettes d'exploitation ★
=> Besoin en fonds de roulement (valeurs d'exploitation – dettes d'exploitation)	
Liquidités ★	Financements à court terme ★
=> Trésorerie (liquidités – financements à court terme)	





## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

### Le bilan comptable de l'ESSMS et le bilan financier de l'ensemble des ESSMS de l'ERRD, deux états de périmètres différents

Si l'organisme gestionnaire n'a aucune autre activité que la gestion d'un ESSMS, le périmètre du bilan comptable de l'ESSMS, du bilan financier de l'ERRD et du bilan comptable de l'organisme gestionnaire est le même.

Si l'organisme gestionnaire n'a aucune autre activité que la gestion de plusieurs ESSMS intégrés dans l'ERRD, sans siège :

- le périmètre du bilan comptable de l'ESSMS correspond à un sous-ensemble du périmètre de l'organisme gestionnaire, issu d'une ventilation analytique des écritures comptables par ESSMS ;
- le périmètre du bilan financier de l'ERRD et du bilan comptable de l'organisme gestionnaire est le même.

Dans les autres cas :

- le périmètre du bilan comptable de l'ESSMS correspond à un sous-ensemble du périmètre de l'organisme gestionnaire, issu d'une ventilation analytique des écritures comptables par ESSMS ;
- le périmètre du bilan financier de l'ERRD correspond à un sous-ensemble du périmètre de l'organisme gestionnaire, issu d'une ventilation analytique des écritures comptables par ensemble d'ESSMS ; ce bilan peut être construit à partir de la consolidation des bilans comptables des différents ESSMS inclus dans l'ERRD, qui peut se traduire par la neutralisation de certains postes des bilans comptables des ESSMS (comptes de liaison notamment).

### Le bilan comptable de l'ESSMS et le bilan financier de l'ensemble des ESSMS de l'ERRD, deux éléments qui doivent être cohérents

Issus de la comptabilité de l'organisme gestionnaire, les bilans comptables des différents ESSMS et le bilan financier de l'ERRD doivent être cohérents :

- Le bilan financier de l'ERRD doit correspondre à celui qui aurait été établi à partir de la consolidation des bilans comptables des différents ESSMS
- Les postes des bilans comptables des différents ESSMS doivent pouvoir être identifiés dans les masses du bilan financier de l'ERRD, soit directement, soit à l'aide des éléments de détail présents en bas de bilan comptable (distinction entre le résultat excédentaire et le résultat déficitaire, distinction des dettes à plus d'un an et des dettes à moins d'un an,...)



## Fiche 10 : le bilan comptable des ESSMS privés

Afin de faciliter la réconciliation des éléments de la balance des comptes, du bilan comptable et du bilan financier, la MAPES met à votre disposition une présentation enrichie du plan comptable utilisé par les ESSMS privés précisant les postes du bilan comptable, et ceux du bilan financier, associés à chaque compte.